

Vivre à VILLERON



Le Carnaval



N°63 Mai 2015

COMMUNAUTÉ D'ACCLIMÉRATION
Roissy
PORTE de FRANCE



EDITORIAL



Villeronnaises, Villeronnais,

Après un peu plus d'un an de mandat, je suis en mesure de vous faire un point plus précis de mon action et de celle des membres du Conseil municipal.

J'ai eu l'occasion lors des trois précédents bulletins de vous décrire les grandes lignes de nos dossiers en cours et des nouveaux dispositifs instaurés pour une action plus participative des élus à laquelle ils répondent avec détermination.

Les derniers travaux extérieurs de la mairie sont achevés. Au cours des vacances scolaires d'été, l'entreprise EMULITHE procèdera à la réfection de l'enrobé sur deux portions de la rue Saint Germain dont celui devant la mairie y compris les parkings. Pour ces réalisations, nous avons bénéficié d'un fond de concours de la part de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France.

Pour les travaux de la mairie, toutes les réserves n'ont pas encore été levées car certains travaux ne sont pas conformes à l'attendu.

Sur le lotissement « Les Vergers de Saint Germain », après une fin d'année 2014 mouvementée pour obtenir le permis de construire et la prise en compte du raccordement de la déviation sur le CD 9, nous avons retrouvé un peu de sérénité, il faut dire que le dossier dont nous avons hérité n'était pas des mieux ficelés.

Après deux réunions de travail, avec les promoteurs le 20 février puis le 1^{er} avril en présence du représentant du Conseil Départemental, nous avons rencontré le 10 avril les entreprises chargées de la voirie et de l'assainissement en présence de la représentante du SIAH (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Crout et du Petit Rosne) afin de valider les propositions du bureau d'études.

Le 4 mai, c'est en présence des représentants du Conseil Départemental que nous avons travaillé sur la structuration de la voie principale du lotissement et de son prolongement pour un raccordement au CD9.

Les travaux ont enfin démarré, les entreprises étaient dans l'attente. Il faut reconnaître que c'est un beau chantier qui va permettre de faire travailler un nombre non négligeable de salariés.

En ce qui concerne les constructions de pavillons situés Clos du Campanile, on ne peut pas dire que le promoteur ait eu le souci d'un travail de qualité pour satisfaire les propriétaires : la réalisation de la voirie a été faite en dépit du bon sens.

Pour les trois logements en construction impasse de Saint Germain, là, c'est ubuesque, mais je resterai avare sur mes avis, hormis qu'il y a un sérieux problème sur le réseau d'eaux usées.

Il va sans dire qu'il n'est absolument pas question que ces deux voiries et les réseaux associés soient rétrocédés à la commune, les impôts de la population villeronnaise n'étant pas là pour financer des projets totalement privés et mal réfléchis.

Nous venons de recevoir pour avis le rapport sur « le Projet de Programme Local de l'Habitat Intercommunal » (PLHI) de la CARPF et il ressort de cette étude que la commune de Villeron présente 50 à 65 % de ménages éligibles au logement social.

Ce résultat inattendu est une donnée très instructive mais surtout opposable à ceux des Villeronnais qui avaient signé en 2013 une pétition pour contester le projet de lotissement en cours par crainte d'accueillir une population défavorisée. Non, il n'y a pas que des ménages aisés à Villeron et les différents types de logements proposés permettront donc de répondre à des besoins de nature différente.

Voici pour les dossiers les plus lourds, le quotidien toutefois, n'est pas toujours simple à gérer et réclame une certaine débauche d'énergie. Je veux évoquer ici la petite et la grande délinquance qui vient troubler le calme villeronnais.

La petite, les 12 à 16 ans, rivalise d'incivilités, de propos injurieux et de dégradations. Des prises de risques imbéciles telles que circuler à vélo au milieu de la chaussée, jouer

SOMMAIRE

- p 2-3 Editorial
- p 3 Commission urbanisme
- p 4-5 Finances
- p 6 Vie scolaire
- p 7 Centre de loisirs
- p 8-9 Communauté d'agglomération
- p 9-12 Vie en société
- p 13 Travaux
- p 14-16 Vie associative
- p 16 Infos pratiques

Titre du Journal :
VIVRE à VILLERON

Périodicité : Janvier, Mai, Octobre
Directeur de la publication :

Dominique KUDLA

Comité de rédaction :

Sylvie MORAT, Catherine BLOINO,
Carole LEFEVRE et Benoît BAZIER

Imprimeur : J.B. Impressions,
60128 Plailly

au ballon ou s'asseoir sur la route en attendant l'ultime moment pour se ranger, ou encore circuler sur des mini motos sur les espaces publics alors que cela est interdit.

La grande, les plus de 18 ans là, qui devient vraiment problématique puisqu'elle débouche sur de grosses détériorations de mobilier urbain, effraction de la Maison des Associations, tags insultants, le tout parfois en état d'ivresse.

Ces comportements entraînent des frais dont nous vous communiquerons le montant dans le prochain bulletin et beaucoup de temps passé par le personnel communal pour la remise en état.

Ce qui est le plus déplorable, c'est la consommation d'alcool sur la voie publique le weekend, avec bien entendu des bouteilles cassées sur l'espace vert du Jardin Carré et les risques que cela suppose pour les plus petits qui viennent y jouer.

Les assistantes maternelles qui y promènent les petits en journée doivent redoubler de vigilance afin d'éviter les morceaux de verre.

Je viens donc de signer un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique de façon à permettre aux forces de police de pouvoir constater et sanctionner ces comportements d'un petit nombre d'irresponsables puisque le plus souvent ces jeunes reprennent le volant à l'issue de leur beuverie.

Nous connaissons certains des individus qui participent à ces jeux bêtes et méchants même s'ils sont parfois accompagnés de jeunes venus de l'extérieur.

Fort heureusement il y a des moments de satisfaction et le carnaval du samedi 21 mars en fait partie. Encore merci à tous ceux qui se sont impliqués et à ceux qui se sont libérés pour participer au défilé.

De même la réalisation d'un trottoir pour les piétons de la sortie du bourg jusqu'à l'entreprise ROISSY TP permettra d'assurer une continuité jusqu'aux entreprises et commerces situés de chaque côté de la D317.

Je conclurai cet éditorial en vous faisant part de ma satisfaction d'avoir trouvé une remplaçante à Madame Sylviane DRAUCOURT, qui partira en retraite fin Août. Il s'agit de Madame Bernadette KOWALCZYK qui s'est déjà bien intégrée à l'équipe.

Vous découvrirez dans ce 63^{ème} numéro les actions menées depuis fin janvier par la commune et les associations.

Et comme ce sera le dernier numéro avant les vacances d'été, nous vous souhaitons par anticipation, d'excellents moments de détente.

Dominique Kudla

URBANISME

Les membres de la commission urbanisme se sont réunis le 16 mars pour faire le point sur les travaux évoqués page 13, mais surtout pour définir les modalités de mise en route du chantier du lotissement **les Vergers de Saint Germain** et réfléchir aux études à effectuer pour la réalisation des équipements communaux.

Les travaux de terrassement du futur lotissement ont commencé. En effet, l'acte de vente des terrains ayant été signé avec **Nexity**, les deux promoteurs, **France Pierre** et **Nexity** tous les deux propriétaires des terrains peuvent donc commencer les travaux de VRD (Voirie et Réseaux divers).

Nous serons particulièrement attentifs à la circulation des camions et autres engins qui vont accéder au chantier. L'accès Ouest se fera par le chemin de terre allant du CD 9 jusqu'au cimetière, puis par la rue des Moulins. L'accès Est se fera par Vémars, via le chemin du terrain de football, qui arrive directement à la déviation de Vémars. Les véhicules ne passeront donc pas par Vémars non plus.



Cette première tranche de travaux du futur lotissement Les Vergers de Saint Germain va durer deux ans, jusqu'à mi 2017, où est prévue la livraison des premières maisons et appartements.



Dans le bulletin de septembre, nous serons en mesure d'évoquer plus précisément les futurs projets d'équipements communaux.

Lionel PLASMANS

BUDGET COMMUNAL 2015

L'élaboration du budget est toujours un moment important pour une commune puisqu'il permet de faire le point sur la situation des finances communales, de fixer les orientations quant aux investissements à prévoir et de valider les recettes et les dépenses.

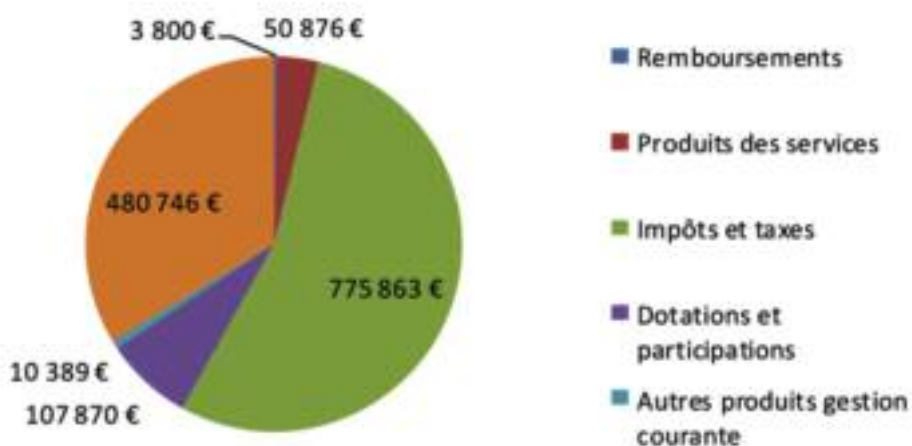
Le budget est soumis au vote du conseil municipal. Il se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement qui, comme tout budget familial, doivent s'équilibrer entre recettes et dépenses.

Lors du Conseil Municipal du 18 mars dernier, l'équipe municipale a donc validé et voté à l'unanimité le budget 2015, préparé par Christian MAUCLER, Adjoint aux finances et Nathalie ALVAREZ, notre secrétaire de Mairie.

Le budget de fonctionnement 2015 : 1 429 548 €

1. Les Recettes sont constituées des impôts et taxes (lire encart « Zoom sur les impôts »), des produits des services (cantines, études, garderies et centre de loisirs), des dotations de l'Etat et de la CAF voir encart « Dotations de l'Etat en baisse ») ainsi que du report de l'année précédente (480 746 €).

Recettes de fonctionnement



Zoom sur les impôts

Si l'on compare les taux des impôts locaux et fonciers des autres villages du secteur, on constate que **les taux sur Villeron sont parmi les plus bas**. Or, malgré les baisses de dotations connues, les élus ont fait le choix de ne pas augmenter le taux communal pour l'année 2015 car nous savons que le budget des familles est – comme celui de la mairie – de plus en plus serré.

Mais malgré cet effort, le montant à payer sera sans nul doute supérieur à celui de l'an passé. Cela s'explique à la fois par la revalorisation des bases d'imposition (calculées par les services fiscaux sans maîtrise de la commune) et par les augmentations des taux pratiqués par les autres destinataires de ces taxes (département, région...).

Voici quelques chiffres parlants :

La taxe d'habitation restera à 8,31 % (taux moyen départemental 22,97 % et national 23,95 %),

La taxe foncière sur le bâti restera à 10,63 % (taux moyen départemental 20,40 % et national 20,20 %)

La taxe foncière sur le non bâti restera à 85,55 % (taux moyen départemental 64,87 % et national 48,53 %)

Dotations de l'Etat en baisse

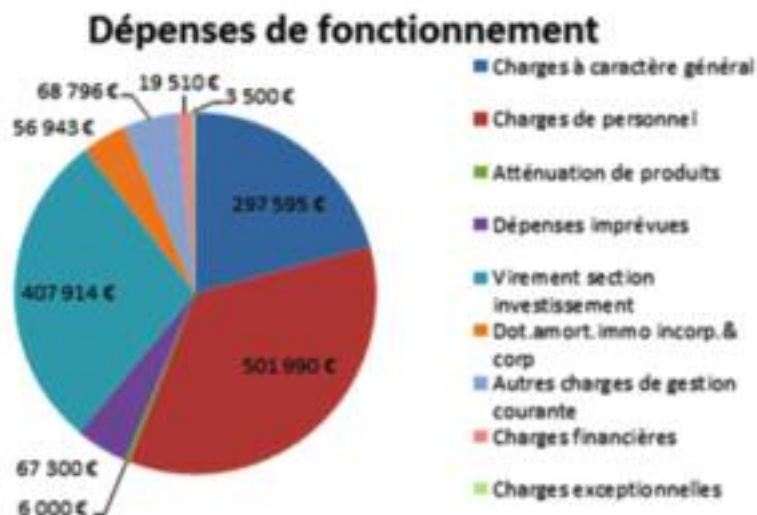
Comme vous en avez certainement déjà entendu parler, les communes doivent faire face à une baisse conséquente de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux communes qui, dans le même temps, ont vu le versement de certains impôts supprimés et des charges transférées.

Cette réduction devait être de 3 % pour 2014 et de 10 % pour les années suivantes.

Sur cette base, le budget a été voté avec un montant estimé à 54 870 €, marge que nous pensions raisonnable. Or au moment où nous rédigeons cet article, c'est la somme de 36 009 € qui est annoncée sur le site ministériel. Le courrier officiel ne sera reçu qu'en juin mais force est de constater que nous sommes encore bien en dessous des prévisions et que le budget devra être resserré, d'autant que la dotation CAF est appelée aussi à baisser. Bien évidemment, des explications seront demandées sur le calcul.

2. Les Dépenses sont constituées :

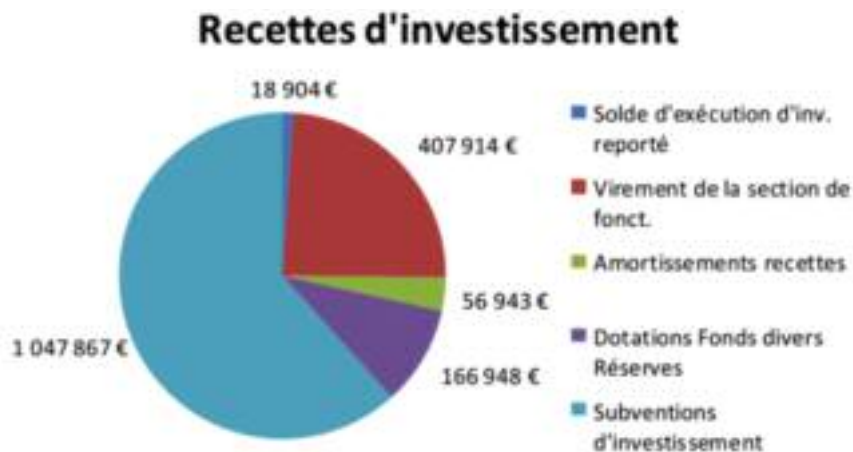
- des charges à caractère général (achats de fournitures, électricité, téléphone, assurances, eau, fuel pour l'école, entretien et réparations des bâtiments, les fêtes et cérémonies ...),
- des charges de personnel (ce montant qui peut paraître élevé comprend les frais de personnel du centre de loisirs, un service rare pour une petite commune comme Villeron, mais un choix assumé pour l'équipe municipale qui a toujours souhaité soutenir les familles).
- des intérêts d'emprunts (à noter : aucun emprunt toxique),
- des atténuations de produits (prélèvement de l'Etat),
- du service incendie départemental, de la police intercommunale,
- des subventions aux différentes associations,
- des charges exceptionnelles (secours),
- des amortissements et de l'excédent viré à la section investissement. Une somme a été provisionnée pour les dépenses imprévues.



Le budget d'investissement 2015 : 1 698 576 €

Les Recettes d'investissement se composent :

- d'autofinancement (virement de la section de fonctionnement pour 407 914 €),
- des subventions obtenues de l'Etat pour l'extension et la réhabilitation de la mairie,
- de la moitié du montant lié au Projet Urbain Partenarial (encart ci-contre),
- du fonds de compensation de la TVA
- des amortissements.



Le Projet Urbain Partenarial (PUP)

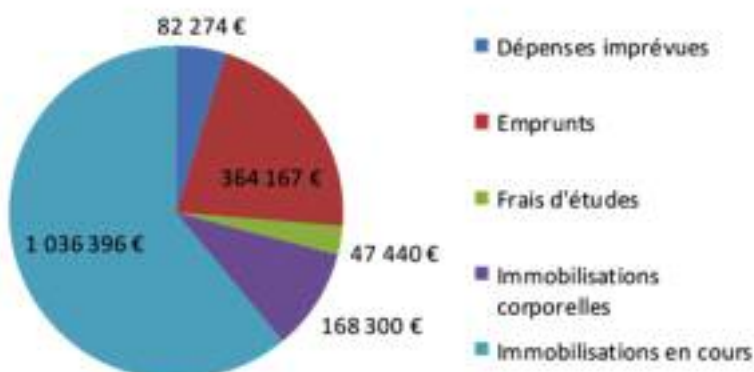
Signé en août 2014 après de longues tractations, ce contrat prévoit une participation des deux promoteurs qui réalisent le lotissement des Vergers de Saint Germain, en prévision des aménagements rendus nécessaires pour l'accueil des futurs villeronnais : extension et réhabilitation de la mairie, extension du centre de loisirs et du restaurant scolaire, construction d'une salle polyvalente, d'une école maternelle et réalisation d'une voie d'accès.

50 % seront versés en 2015, 30 % en 2016 et le solde en 2017.

Dépenses d'investissement

Les Dépenses d'investissement comprennent :

- le remboursement du capital des emprunts,
- les travaux de voirie, d'équipements municipaux et d'espaces verts,
- les différentes études préliminaires.
- les immobilisations
- une somme mise de côté pour des dépenses imprévues.



VIE SCOLAIRE

CROSS

Pour la première fois cette année, les enseignantes de l'école ont organisé un cross. Tous les élèves y ont participé avec plaisir.

Le parcours proposé dans le bois de Villeron était en fonction du niveau de classe. Les PS/MS ont ainsi fait deux tours de clairière et les plus grands ont couru une large partie du temps dans le bois. Le temps plus que clément a rendu cette manifestation très agréable.

A l'issue du cross, une remise de médailles a été effectuée et les plus gourmands ont dévoré leurs médailles... en chocolat !



CARNAVAL

Le samedi 21 mars, les enseignantes et les élèves de l'école se sont donnés rendez-vous pour célébrer le printemps et défiler déguisés dans les rues à l'occasion du carnaval.

Le groupement des parents d'élèves de l'école avait tout organiséconfettis, bonhomme carnaval, majorettes et musique. Un cocktail de bonne humeur pour tous...Vivement l'année prochaine !

Claire DINTZNER

A VENIR :

- La classe des CE1/CE2 participera le 16 juin à une sortie proposée par la Maison de l'Environnement. Les enfants seront invités à découvrir le potager aromatique de la Maison de l'Environnement autour d'un atelier des senteurs puis d'une séance de Land Art. Ils découvriront également le parc forestier de la poudrerie de Vaujourns où ils aborderont la diversité du monde végétal à travers l'usage de plusieurs plantes sauvages et leur utilité dans l'écosystème (ateliers botaniques, réalisation de billes de graines)
- Journée sécurité routière (la date sera fixée en fonction des conditions météorologiques courant mai)
- Visite du collège de secteur François Mauriac le 15 juin.
- La classe de CM1/CM2 recevra le 16 juin, la brigade d'intervention « violence ». Les gendarmes sensibiliseront les enfants à toutes les formes de violences rencontrées de nos jours ainsi qu'aux risques liés à l'usage d'internet.
- Kermesse le samedi 27 juin
- Sortie de fin d'année au zoo de Beauval le lundi 29 et mardi 30 juin. Les enfants découvriront le zoo et participeront à des ateliers pédagogiques.

CENTRE DE LOISIRS

LES ATELIERS DES MERCREDIS

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont organisés en plusieurs groupes chez les primaires et maternelles en alternance, un mercredi sur deux anglais ou atelier avec l'équipe d'animation.

De janvier à avril les enfants ont participé à un atelier ludothèque avec le jeu Katamino.



Jeux de mimes, le tabou...

Les maternelles ont fait initiation à la musique, jeu de parcours...

De mai à la fin de l'année atelier Sport.

Nous avons commencé l'initiation au basket.



Les maternelles font de petits jeux.



LES VACANCES DE PRINTEMPS

Nous n'avons pas eu beaucoup d'enfants pendant les vacances mais ils ont pu faire plusieurs ateliers décoration de la garderie et d'autres activités manuelles.

Les enfants ont fait une sortie à la plaine de jeux de Parinor 2.



Nous espérons plus d'affluence en juillet. Nous sommes en train de travailler sur le programme et de chercher de très belles sorties.



La directrice
Anne ETIENNE

GARDERIES ET CENTRE DE LOISIRS

Le Contrat Enfance Jeunesse est en renouvellement avec la CAF du Val d'Oise.

Après une première rencontre avec la conseillère technique, et afin de faire remonter les taux d'occupation de notre structure pour limiter les baisses de prestations, nous allons avoir des choix à faire quant à l'amplitude d'ouverture et le fonctionnement de notre centre de loisirs en périodes scolaires et de vacances.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des réflexions menées.

LA MUTUALISATION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION :

La loi de réforme des Collectivités Territoriales de 2010 souhaitée par l'Etat fait obligation aux Communautés d'Agglomération de poser les bases d'une mutualisation des services proposés aux communes. En clair, la responsabilité de certains services jusqu'ici en charge des communes sera transférée au niveau des Communautés d'Agglomération de façon à générer des économies d'échelle.

Bien entendu, ces transferts de responsabilités auront un impact sur les effectifs des mairies, sur ceux de la communauté et sur les dépenses. Dès les dernières élections, la Communauté d'Agglomération de Roissy Porte de France, a mis en place une commission « Mutualisation » chargée d'étudier les services pouvant faire l'objet d'un transfert et le 15 juin, chaque commune devra entériner les propositions de cette commission. Pour RPDF, les services proposés comme pouvant être mutualisés sont les suivants :

- L'informatique,
- L'instruction des dossiers d'urbanisme,
- Les marchés publics (ingénierie et groupement des commandes),
- La police intercommunale

Deux autres services pourront éventuellement venir en complément :

- La lecture publique,
- Les éducateurs sportifs.

Soulignons que la mise en place de cette mutualisation souhaitée par l'Etat n'est pas une démarche nouvelle pour notre Communauté d'Agglomération qui depuis plusieurs années travaille déjà en ce sens en proposant aux communes des services tels que la police intercommunale, en épaulant les équipes municipales sur certains dossiers, en prenant en charge des coûts pour des services qui n'auraient pas pu se mettre en place sans une solidarité inter-agglomération (transports par exemple).

Le projet de mutualisation sera donc soumis à vos élus très prochainement mais la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France, en la personne de son Président, Patrick RENAUD, s'est engagée à rester vigilante sur les évolutions de cette réforme.

CARTE INTERCOMMUNALE

Les cartes intercommunales sont disponibles dans votre mairie.

Avec cette carte, les habitants des 19 communes de Roissy Porte de France peuvent bénéficier de certains tarifs communautaires :

- Piscines intercommunales
- Taxis communautaires
- Cinéma intercommunal de l'Ysieux à Fosses
- Musée Archéa à Louvres

- Présentation pour les permanences juridiques
- Tarifs préférentiels pour certaines salles de spectacles ou activités culturelles municipales

Elle est délivrée en Mairie, sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile récent et d'une photo d'identité.

Valable 5 ans

TAXIS COMMUNAUTAIRES - LE NOUVEAU DISPOSITIF 2015

Roissy Porte de France propose à ses habitants un service de transport à la demande pour se rendre dans un hôpital ou un centre de soin proche de la C.A.R.P.F. en collaboration avec des taxis conventionnés.

• Les horaires et jours de validité du service restent inchangés. Il en est de même de la somme forfaitaire de 6 € dont les administrés doivent s'acquitter pour chaque trajet.

- Course aller-simple 6 €. Course aller-retour 12 €
- Enfant de 0 à 4 ans inclus : gratuit
- Enfant à partir de 5 ans : demi-tarif soit 3 € pour un aller-simple ou 6 € l'aller-retour
- Service assuré de 9h à 17h tous les jours sauf dimanches et jours fériés.

Liste des hôpitaux et centres de santé :

- L'hôpital de Gonesse (95) ;
- L'hôpital Charles Richet de Villiers-le-Bel (95) ;
- L'hôpital privé Nord-Parisien de Sarcelles (95) ;
- La clinique chirurgicale de Domont (95) ;
- L'hôpital de Senlis (60) ;
- Le Centre Médico-Chirurgical des Jockeys de Chantilly (60) ;
- Le centre médical de la gare à Fosses ;
- Le centre médical du Parc à Louvres.

Pour bénéficier du tarif communautaire, l'utilisateur doit présenter au taxi une autorisation signée par le Maire, valable pour un voyage sous forme de bon obtenu en mairie sur présentation de la carte intercommunale.

Nous vous remercions de prévenir la mairie si finalement vous n'utilisez pas cette autorisation de transport.

La liste des taxis est à retirer en mairie ou téléchargeable sur www.roissyportedefrance.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Intervenante SOCIALE EN GENDARMERIE

A disposition sur
votre territoire

L'INTERVENANTE SOCIALE

L'intervenante sociale accueille et facilite la prise en charge des victimes au sein des deux brigades de gendarmerie de Fosses et Louvres. Son rôle est de répondre aux situations de détresse sociale et de proposer, selon les besoins de la personne, des relais vers les partenaires adaptés.

SES MISSIONS

- Vous accueillir et vous écouter.
- Identifier vos besoins et vous guider dans vos démarches.
- Vous informer de vos droits et vous orienter vers des partenaires compétents.

LE SECRET PROFESSIONNEL

- L'intervenante sociale respecte la confidentialité, elle est tenue au secret professionnel. (art. 378 du Code pénal et art. 226-13 du nouveau code pénal).
- Ce secret peut être levé dans le cadre de la protection de l'enfance et des personnes vulnérables. (art. 226-14 du Code pénal).

ZONE D'INTERVENTION

Elle intervient sur les territoires des brigades de gendarmerie de Louvres et Fosses couvrant 11 communes.



CONTACT

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS :

Aurélie LEVERRIER
Tél. : 06 28 42 05 37
Mail : aleverrier@roissy-online.com

Gendarmerie Nationale de Louvres

2, Route de la Grange aux Dîmes
95380 LOUVRES

Lundi de 9h à 18h
Mardi de 9h à 17h30
Tél. : 01 30 29 39 70

Gendarmerie Nationale de Fosses

43, Avenue de la Haute Grève
95470 FOSSES

Mercredi de 9h à 18h
Jeudi de 9h à 17h30
Tél. : 01 34 72 10 20

VIE EN SOCIÉTÉ

COUP DE BALAI SUR LES DÉCHETS !

De bonne heure, mais sous le crachin, une sympathique équipe de bénévoles s'est réunie samedi 28 mars, pour débarasser notre village des déchets qui le jalonnent.

Armés de sacs poubelles et de gants, et malgré un effectif assez restreint, les nettoyeurs se sont divisés en plusieurs groupes, afin de quadriller l'ensemble du village. Ce geste éco-citoyen a encore une fois, hélas, permis de se rendre compte des incivilités écologiques et des dépôts sauvages. La matinée s'est achevée par **un pot offert** par la municipalité.

Merci à tous les bénévoles pour avoir mis à disposition leur temps et leur énergie, pour ce qui est devenu le traditionnel nettoyage de printemps. Ils ont ainsi contribué à rendre notre village encore plus agréable à vivre.

Domage toutefois que le peu d'ampleur des troupes soit autant en corrélation avec la météo...



PREMIER CARNAVAL



Samedi 21 mars, nous voilà devant la maison des associations. Enfin nous y sommes !

Certes il fait froid mais il ne pleut pas.

Il est 10 heures, le bonhomme carnaval est comme nous, frigorifié mais impatient que cela démarre.

L'idée est venue lors d'une réunion des parents d'élèves, puis nous en avons parlé au sortir d'un conseil de classe et l'aventure a commencé. Nous en avons bien sûr discuté avec l'équipe enseignante de l'école puis avec la mairie et tous deux nous ont immédiatement dit oui et nous ont apporté leur précieux soutien.

Pour la plupart des membres du GPE (Groupement des Parents d'Elèves) ce fut une première : les confettis, la sono, le parcours, les majorettes de L'Isle Adam et surtout le bonhomme carnaval.

Quelle aventure !!!!!

Il est 10h15, les gens arrivent et, pour une grande majorité déguisés. Les visages des enfants sont illuminés et nos cheveux déjà pleins de confettis, quelle fierté.

10h30 c'est parti, on démarre le cortège, les enfants dansent, les parents sont heureux et pour ma part je suis ému. La musique bat son plein, les gens sortent de chez eux intrigués, quel bonheur.

Fin du cortège, spectacle des majorettes nous fêtons le printemps en brûlant notre créature. Cela est passé trop vite.

Pot de l'amitié : tout le monde est heureux.

Il est de coutume de remercier les gens mais là je le dis avec toute ma sincérité, je remercie Monsieur le Maire Dominique KUDLA et toute son équipe municipale, notre chère directrice de l'école Madame Claire DINTZNER ainsi que toutes les enseignantes, le club VW ATR, mais surtout je remercie l'équipe du GPE qui a été formidable.

Je vous dis à l'année prochaine pour un autre carnaval encore meilleur.

Nicolas POLETTI
Président du GPE.



ZONE D'ACTIVITÉS DE LA JUSTICE

Dans le bulletin de janvier, nous vous avons fait part de problèmes rencontrés lors de la rétrocession de cette zone.

La dénomination de la rue circulaire de cette zone était une de nos priorités afin de faire cesser les confusions dans la distribution du courrier entre autres.

En février, un groupe d'entreprises a contesté notre délibération auprès de la Préfecture. Nous avons aussitôt adressé un courrier justifiant notre décision et la Préfecture n'a pu que confirmer celle-ci qu'elle avait déjà validée en juillet.

La rue circulaire de cette zone d'activités s'appelle donc définitivement « **rue de la Mare Poissy** » du nom du champ qui la borde.



MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Il sera procédé à la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeron pour autoriser les aménagements dédiés au stationnement de tous types de véhicules et les locaux destinés au personnel ou au stockage de matériel liés à l'activité dans la limite de 60 m² sur la zone Ula.

Les pièces constitutives du dossier ainsi qu'un registre d'observations seront mis à la disposition du public en Mairie, à compter du **mercredi 20 mai jusqu'au lundi 22 juin 2015 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture.

A l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté devant le Conseil Municipal qui par délibération motivée pourra adopter ledit projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

ENQUÊTE SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES

L'Insee réalise, entre le 4 mai et le 27 juin 2015, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

PASSAGE DE TÉMOIN

Notre secrétaire, **Sylviane DRAUCOURT**, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre prochain.

L'urbanisme, les élections, le recensement militaire, l'état civil, le social, les seniors, les transports scolaires, les relations avec les associations, le cimetière ... tous ces dossiers multiples et variés, gérés à l'accueil de la mairie toujours avec sourire et professionnalisme depuis vingt ans, sont en passe de changer de mains.



Nous souhaitons la bienvenue à **Bernadette KOWALCZYK** qui est actuellement en formation/doublon sur le poste.



Vivre à Villeron n° 25
Septembre 2002

« le secrétariat de mairie a été doté d'une banque d'accueil »

La secrétaire n'a pas changé mais les locaux de la mairie oui !!





TRAVAUX DE PRINTEMPS : N'OUBLIONS PAS CERTAINES RÈGLES

NUISANCES SONORES

Les travaux de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage, comme les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc. ne peuvent être effectués que :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi
- de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés

(par arrêté municipal n° 41/2009 en date du 22 septembre 2009 relatif au bruit)

DÉCHETS VERTS

La collecte des déchets verts végétaux a lieu tous les mercredis du 1^{er} avril au 25 novembre 2015.

Vous pouvez également déposer ceux-ci en déchèterie ou pratiquer le compostage.

L'herbe coupée, les fleurs et feuilles doivent être présentées en bac identifié "déchets végétaux" (autocollant disponible en mairie) ou dans des sacs en papier biodégradables.

Les petites branches peuvent être présentées en fagots ficelés avec des liens naturels.

Attention : les branches, troncs, souches, cailloux, terre, etc. doivent être déposés en déchèterie.

LE SOLEIL EST DE RETOUR... POURVU QUE LE CIVISME AUSSI !

Avec le printemps, les beaux jours reviennent et l'envie de se balader se fait de plus en plus sentir.

Quoi de plus agréable que de profiter d'un cadre de vie agréable en se promenant dans un village propre ?

Si les agents et prestataires du village travaillent à rendre notre commune belle et agréable, il est bon de rappeler qu'avec des gestes simples, chacun peut y contribuer.

PAPIERS ET DÉTRITUS



L'espace public est un lieu de vie que l'on doit respecter. N'oubliez pas que salir, c'est polluer et que jeter un déchet constitue une infraction.

Pensez donc à utiliser les poubelles disposées dans les rues du village et nos rues seront plus agréables pour tous.

DEJECTIONS CANINES



Promener son chien est un plaisir mais cela n'exonère pas le propriétaire de quelques obligations.

Ainsi il est obligatoire de procéder immédiatement au ramassage des déjections de l'animal (hors chiens de guides ou d'assistance).

Pour éviter ces désagréments et même les risques d'accident potentiels, munissez-vous d'une paire de gants ménagers ou d'un sachet. C'est important pour l'ensemble des Villeronnais.



ESPACES VERTS

Avec le retour du printemps un peu chaotique toutefois au niveau climatique, nous avons repris les travaux d'entretien.

Afin de mieux appréhender l'espace où seront peut-être implantées les nouvelles classes nous avons fait abattre par la **société Jardiparc** les arbres situés derrière le restaurant scolaire.

Les dernières plantations sur l'espace vert de la mairie ont été réalisées et le gazon semé. Monsieur **MADEIRA** a achevé les derniers travaux de maçonnerie.



ASSAINISSEMENT

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne intervient toujours aussi rapidement lorsque nous rencontrons des problèmes tant au niveau de la sécurité des ouvrages que de l'entretien des réseaux.

Nous avons par ailleurs hérité, sur la Zone d'Activité de la Justice, d'un réseau laissé à l'abandon par l'association des entreprises dont ce n'était apparemment pas la priorité puisque coûteux. Une situation qui va encore engendrer des frais imprévus pour la commune.

CRÉATION D'UNE VOIE PIÉTONNE

Comme évoqué dans l'éditorial, nous avons pu réaliser un trottoir avec l'accord du Conseil Départemental assurant la continuité de déplacement des piétons de la rue de la Sucrierie jusqu'à la Zone d'Activité. Il leur permettra de se rendre en toute sécurité jusqu'aux entreprises et commerces situés de chaque côté de la D317.

Encore merci à l'**entreprise ROISSY TP** qui a pris l'initiative après avoir évoqué en mairie le problème de sécurité sur cet axe et qui a réalisé ce travail.



MAISON DES ASSOCIATIONS

Comme vous avez pu le lire dans l'éditorial, les équipements communaux ont subi de nombreuses dégradations dont la Maison des Associations. Dans un premier temps, c'est le volet roulant de la porte d'entrée qui a été souillé. Nous avons donc fait appel à Monsieur **JACQUES** artisan peintre afin qu'il puisse effacer ces traces stupides.

Dans un second temps, elle a été victime d'une effraction et là c'est la surenchère inadmissible, surtout si ce sont des jeunes de la commune qui ont agi.



ECOLE

Toujours soucieux de la qualité des équipements scolaires, nous avons fait procéder au changement des fenêtres très abîmées de la classe de Madame DINTZNER. En juillet, cette classe sera repeinte.



ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Nous avons eu le désagrément d'apprendre en décembre que la société SANEF (Société des Autoroutes du Nord Est de la France) ne pouvait plus honorer ses contrats de balayage des voiries. Nous avons regretté cette situation puisque leur prestation était de qualité.

Grâce aux bonnes relations que nous entretenons avec la famille VIEIRA propriétaire de l'entreprise Roissy TP basée à Villeron, nous avons bénéficié d'une reprise du contrat à des conditions très avantageuses. Nous tenons à les en remercier.



SOIRÉE CARNAVAL - 7 FEVRIER 2015

C'était la soirée tant attendue, celle où chacun peut se cacher derrière son costume. Mais qui est qui ? Un marquis, un marin, un moine, un mousquetaire ou une mariée ?

Plus les années passent et plus nous sommes nombreux à être déguisés.

Chaque arrivée des participants était saluée comme il se doit et ajoutait un degré supplémentaire à l'hilarité ambiante, car l'imagination n'a pas manqué ce soir là.

Après le punch de bienvenue, un buffet attendait les convives et bien sûr carnaval oblige fiesta à gogo !

Au vu de la satisfaction générale, cette soirée carnaval est devenue incontournable.



SOIRÉE CHINOISE - 21 MARS 2015

Après avoir goûté, lors de soirées précédentes, aux saveurs du Portugal, des Antilles, de l'Alsace, de l'Orient et de l'Espagne, cette fois ce sont celles de la Chine qui ont été mises à l'honneur.

Comme il se doit, la salle des fêtes avait été décorée pour l'occasion de lanternes, de lanternes chinoises et quelques poissons ont même participé à la fête en représentant symboliquement les célèbres carpes.

Les convives ont apprécié les diverses spécialités de ce menu asiatique, qui mine de rien s'est révélé très copieux.

Merci à Daniel, définitivement sacré roi du rouleau de printemps, il s'est attaché à nous régaler avec cette entrée qui demande beaucoup de temps de préparation, mais quel délice !

La soirée s'est poursuivie en musique et sur des danses très éloignées de l'Asie, car il faut reconnaître que pour le coup nous ignorons les standards de la musique chinoise moderne.

9^{EME} EXPOSITION DE PEINTURES ET DE SCULPTURES - 10 AU 13 AVRIL

Nul doute que les visiteurs habitués de cette exposition annuelle ne pourront plus ignorer les différentes installations communales, car au fil des années, l'exposition s'est tenue dans la salle des fêtes, puis dans le tennis couvert pour s'installer cette fois dans la toute récente salle du conseil.

Cette fois encore, une trentaine d'exposants a fait confiance à Monsieur Daniel DOUY pour organiser cet événement et offrir au public un aperçu du travail d'artistes locaux qui proposaient tableaux, photographies et sculptures à nos regards ravis ou critiques.

L'association REVES exposait aussi diverses réalisations, conçues sur de multiples supports et selon différentes techniques lors des cours d'art créatif qui se déroulent chaque semaine.

Après les discours de bienvenue de Monsieur KUDLA, Maire, et les interventions de Monsieur DOUY et de Madame PETIT-NAHON, Présidente de REVES, l'inauguration de l'exposition a été déclarée ouverte en présence des artistes, de leurs invités, d'élus et des adhérents de la section Peinture.



VIE ASSOCIATIVE R.E.V.E.S.

Les différentes classes de l'école des Hirondelles sont venues le vendredi et le lundi, certaines pour une simple découverte et d'autres dans le cadre d'un travail pour tenter de reproduire une œuvre de leur choix.

C'est un moment toujours aussi plaisant, que d'observer le regard et l'approche des enfants devant des œuvres diverses, car leurs commentaires et leurs réflexions sont directs, instinctifs et sans détours.

Nous remercions la municipalité pour son soutien technique et l'achat de matériel spécifique, ainsi que tous ceux qui ont participé au bon déroulement de cette exposition.



JOURNÉE DES PEINTRES DANS LA RUE 12 AVRIL 2015

Comme chaque année, quelques peintres amateurs se sont dispersés dans le village pour mettre sur toile leur vision des rues, des bâtiments ou monuments de Villeron.

Toujours aussi disponibles pour expliquer leurs techniques et parler de leur passion, aller à leur rencontre et les observer est un moment instructif et passionnant, même pour les moins aguerris d'entre nous.

En fin d'après-midi, chevalets repliés et pinceaux rangés, les peintres ont réuni leurs réalisations du jour qui, disposées l'une à côté de l'autre, offraient parfois des visions bien différentes d'un même sujet.

Puis c'est dans une convivialité, probablement due aux heures passées au grand air, que cette journée s'est achevée par un verre de l'amitié.



VIE ASSOCIATIVE



BADMINTON DEUXIÈME ÉDITION DU CHALLENGE INTERCLUBS

Débuté en octobre 2014, après six étapes, le challenge interclubs de badminton touche bientôt à sa fin. La septième et dernière étape se déroulera dans la deuxième quinzaine de mai à Marly-la-Ville et sera décisive pour désigner le podium tant la lutte est serrée.

Le challenge, c'est 14 soirées, 252 matchs et 7 clubs qui se rencontrent dans un très bon état d'esprit sportif et d'échanges.

Voici le classement avant la dernière étape :

1 ^{er}	Puiseux en France	44 points
2 ^{ème}	Saint Witz	42 points
3 ^{ème}	Villeron	38 points
4 ^{ème}	Marly-la-Ville	37 points
5 ^{ème}	Othis	27 points
6 ^{ème}	Vémars	15 points
7 ^{ème}	Moussy le Neuf	13 points

MODÉLISME - CHAMPIONNAT DIT « LA BAGARRE » 7^{EME} ÉDITION



Cette année, l'ASL Villeron n'avait pas renouvelé son engagement pour l'organisation d'une manche, comme cela a été le cas lors des quatre dernières éditions du championnat. Les licenciés de la section étaient moins motivés du fait des modifications dans le règlement technique trop importantes.

Mais cela n'a pas empêché certains pilotes d'y représenter l'ASL Villeron.

Pour cette 7^{ème} édition, le championnat était composé de 7 manches.

Trois pilotes ont participé de manière régulière et ont fait quelques podiums.

Leur classement final est 19^{ème}, 23^{ème} et 28^{ème} sur 106 dans la catégorie « pro GT ».

Ils ont participé aussi à une autre catégorie dite « GT3 » où ils se sont classés 4^{ème}, 6^{ème} et 16^{ème} sur 33.

TENNIS

Cette année notre tournoi de tennis Inter-villages s'est déroulé du 24 Janvier au 18 Avril.

Il oppose les équipes de Fontenay en Parisis, Moussy le Neuf, Moussy le Vieux, Vémars et Villeron.

Après notre victoire l'an dernier, nous devons assurer l'organisation de cette manifestation.

Un grand merci à tous nos compétiteurs, Éric HERGOTT, François SUBILEAU, François PELERIN, Hicham OUCHIR, Jean-Marie VALERO, Manu SILVA, Sébastien MIGNON et Thomas TORDJMANN qui ont réussi à remporter la victoire finale pour la deuxième année consécutive.

Nous comptons intégrer à l'avenir nos petits champions qui s'entraînent tous les samedis matins de 9h à 12h.

Ils sont tous très assidus depuis le début de l'année. Ils se prénomment Anthony, Enzo, Eva, Laetitia, Lamia, Lisa, Lucas, Manon, Marine, Quentin, Romain, Ruben et Sami.

Merci à leurs parents d'avoir permis la mise en place de ces courts.

François PELERIN



Naissances

LAPLANCHE Cléa, Claudine, Marie-Claire

Née le 6 février 2015 à GONESSE (95)

SERVA Salomé, Nadia, Madeleine

Née le 21 mars 2015 à SENLIS (60)

VALIDITÉ DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ PORTÉE À 15 ANS POUR LES MAJEURS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014

Principe

À compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passera de 10 à 15 ans. **Attention, cette prolongation ne concernera pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valables 10 ans.** Un décret vient en effet d'être publié en ce sens au Journal officiel du vendredi 20 décembre 2013.

Cet allongement de 5 ans concernera à la fois :

- les nouvelles CNI délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014,
- les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Pour les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, cette prolongation de 5 ans n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.

À noter : pour ceux qui souhaiteront voyager avec une CNI dont la date initiale de validité sera dépassée, il sera possible de télécharger prochainement sur le site du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'intérieur un document leur permettant de justifier de cette mesure auprès des autorités étrangères concernées.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ ABSENCE

En prévision des prochaines vacances et compte tenu de la recrudescence des vols, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de faire surveiller votre domicile par la Police Intercommunale qui effectue des rondes sur la commune. Nous vous invitons à venir retirer l'imprimé prévu à cet effet en Mairie que vous adresserez ou déposerez directement à la Police Intercommunale, 72 heures avant votre départ en vacances à l'adresse suivante :

POLICE INTERCOMMUNALE CARPF
Immeuble le Coudray - 32, rue de la Briqueterie
95380 LOUVRES

Tél. 0 800 88 21 23 ou auprès de la GENDARMERIE : 17

PASSEPORTS

Nous vous rappelons que la Mairie de Villeron n'est pas équipée pour prendre les demandes de passeports, et vous communiquons ci-dessous une partie de la liste des mairies habilitées :

MAIRIE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Ecouen	Place de la Mairie - 95440 Ecouen	01 39 33 09 00
Gonesse	4 Place du Gén. de Gaulle 95503 Gonesse	01 34 45 11 11
Goussainville	1 Place de la Charmeuse 95191 Goussainville	01 39 94 60 00
Roissy en France	40 Avenue Charles de Gaulle 95700 ROISSY EN FRANCE	01 34 29 43 00
Sarcelles	3 rue de la Résistance - 95200 Sarcelles	01 34 38 21 40

Nous vous rappelons également qu'une plate-forme qui peut accueillir beaucoup de monde est ouverte du mardi au samedi sur RDV uniquement à Goussainville - 27, rue Robert Peltier (près de la médiathèque) - Tél. : 01 39 94 69 70.